

VILLE DE MONTBARD

B.P. 90

21506 MONTBARD CEDEX

Tél. 03.80.92.01.34

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de Montbard, dûment convoqué le 18 septembre 2025 par le Maire, Laurence PORTE, s'est réuni le 24 septembre 2025 en salle du Conseil à l'Hôtel-de-Ville.

Présents : Laurence PORTE, Aurélio RIBEIRO, Danielle MATHIOT, Abdaka SIRAT, Maryse NADALIN, Martial VINCENT, Marc GALZENATI, Sandra VAUTRAIN, Bernard NICOLAS, Brigitte FOGLIA, Dominique ALAINÉ, Béatrice QUILLOUX, Francisca BARREIRA, Mireille POIRROTTE, Joël GRAPIN, Patricia PARISSE, Sylvie GOYARD, Ahmed KELATI.

Excusés ayant donné pouvoir : Valérie MONTAGNE à Danielle MATHIOT, Fabien DEBENATH à Marc GALZENATI, Thierry MOUGEOT à Martial VINCENT, Jean-Pierre RIFLER à Laurence PORTE, Béatrice PARISOT à Maryse NADALIN, Céline AUBLIN à Aurélio RIBEIRO, Bruno DIANO à Sylvie GOYARD

Absents : Jordan LE CARO, Aurore LAPLANCHE, Magalie RAEVENS, Maryline DECOURSIERE

2025.68 – Travaux de mise en accessibilité des arrêts de bus situés à la gare SNCF : validation du plan de financement et demande de subvention auprès du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté

Rapporteur : Martial VINCENT

Considérant que la mise aux normes de deux arrêts de bus à proximité de la gare consiste à garantir la sécurité et l'accessibilité à tous les usagers.

Considérant que cela comprend plusieurs aspects essentiels, tels que :

- Assurer l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite en aménageant des quais permettant un accostage rapproché des bus (facilité de montées et descentes des voyageurs)
- Favoriser un marquage au sol adapté et une signalisation adéquate
- Installer des abris accessibles
- Assurer la sécurité des usagers en aménageant un parcours piéton ainsi qu'un itinéraire accessible aux personnes à mobilité réduite, en direction du hall de la gare

Vu la délibération 2025-10 du 13 mars 2025 acceptant le projet ainsi que le plan de financement relatif à la maîtrise d'œuvre (6 300€)

Considérant que la Région établira une convention unique pour les études réalisées en 2025 et les travaux prévus en 2026, il convient de laisser apparaître ce coût dans le plan de financement ci-dessous,

Considérant que la Région Bourgogne-Franche-Comté prend en charge l'intégralité des dépenses liées aux travaux « partie quai » ainsi que ceux relatifs à la maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **approuve** le projet de mise en accessibilité des arrêts de bus à la gare SNCF pour un montant global estimé à **61 821€ HT**

- **valide** le plan de financement prévisionnel suivant :

TRAVAUX	MONTANT TOTAL HT	TAUX DE SUBVENTION RÉGION BFC	SUBVENTIONS SOLLICITÉES	MONTANT
Maîtrise d'œuvre	6 300.00€	100%	Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté	24 612.10€
Démolition/réfection – partie quai	10 821.10€	100%		
Démolition/réfection – partie voirie	31 701.00€	0%		
Signalisation de chantier	2 750€	100%	Ville de MONTBARD	37 208.90€
Investigation pour détection de réseau	2 706€	0%		
Mobilier urbain (indispensable)	2 530€	100%		
Espaces verts/Abribus/Bancs	1 088.10€	0%		
Accessibilité (Bande de guidage)	198€	100%		
Accessibilité de la voirie publique	1 713.80€	0%		
Signalisation liée au quai	2 013€	100%		
TOTAL	61 821.00€		TOTAL	61 821.00€

- **sollicite** le concours de la Région Bourgogne-Franche-Comté à hauteur de 24 612.10€ soit 39.81% du coût total du projet
- **autorise** le Maire à signer tout document entrant dans l'application de la présente délibération